

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, JOBEZ Lucie, CLERC Jean Philippe, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, VINCENT Jean-Louis, GUICHARD Bruno, TURIN Christian, TOURNIER Laurence, FEBVRE Pascal, ROBELIN Anthony

Excusés : AUCLAIR Daniel, LAMBÉY Dominique, GUERIN Arnaud

Secrétaire de séance : ROBELIN Anthony

### 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 27 juillet 2018
- 3 Revue des décisions
- 4 Compte rendu des réunions
- 5 Délibération sur le règlement de l'affouage
- 6 Demande de subvention pour les travaux du cimetière
- 7 Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes
- 8 Transfert des charges de la zone d'activité la Platière de la croix
- 9 Plan Mercredi : information/Périscolaire
- 10 Point sur les travaux
- 11 Rentrée scolaire
- 12 Conseil Municipal d'enfants
- 13 Urbanisme
- 14 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

### 2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 27 JUILLET 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

### 3) REVUE DES DECISIONS

#### 4) COMPTE RENDU DES REUNIONS

##### **23 08 2018 SIDEC pour aménagement RD 38**

Monsieur le Maire explique qu'il a eu un rendez-vous avec le SIDEC et Mr Guichard pour l'étude de remodelage des voies de circulation entre le carrefour du centre bourg et le carrefour de Froideville ainsi que jusqu'à la future traversée de la voie verte avant la tuilerie en venant du bourg.

Le SIDEC fera une offre de maîtrise d'œuvre ou de mise à disposition de personnel et ensuite un plan avec divers choix sera proposé à la commune.

##### **30/08/2018 : Commission sport de la CCBHS**

Monsieur le Maire explique que, suite à la prise de compétence sport et aux premiers travaux de la CLECT, il sera proposé de prendre une part de centralité par le CCBHS venant en déduction du montant financier lors du transfert de charge. Que par ailleurs il est proposé que reste à charge des communes concernées la partie subvention d'activité et soutien aux manifestations. La communauté de communes prendrait en charge la partie projet de développement des activités et soutien aux manifestations à caractère départemental, régional ou national.

### 5) DELIBERATIONS SUR LE REGLEMENT D'AFFOUAGE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance le conseil a délibéré sur le prix de l'affouage et sur les dates, qu'il a validé le règlement communal en l'état et qu'il manquait la partie ONF réglementaire.

Destine le produit des coupes (Houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) 35r ;30af ;32af ;34af d'une superficie cumulée de 28,19ha à l'affouage sur pied.

Désigne comme garants :

- Christian Turin,
- Gabriel Paris,
- Daniel Auclair

Arrête le règlement d'affouage de la dite parcelle

Délibération N° 1/31/08/2018	Date : 31 08 2018
Vu les explications données Entendu la lecture du règlement	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le règlement tel que présenté, désigne comme garant Mrs Christian Turin, Gabriel Paris, Daniel Auclair

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

**6) DELIBERATION TRAVAUX CIMETIERE 2EM TRANCHE :**

Monsieur le Maire expose que pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche il est possible de déposer une demande de subvention auprès du département dans le cadre de la ESTJ. Ce qui n'était plus possible sur la première tranche puisque les travaux étaient déjà engagés.

PHASE 2 ferme	31 653.50 €	HT
TVA 20%	6 330.70 €	
Soit TTC	37 984.20 €	TTC

Recettes :

Subvention ESTJ 20%	6 330.00 €
Commune fonds propres	25 323.50 €

Délibération N° 2/31/08/2018	Date : 31 08 2018
Vu les explications données Vu la présentation budgétaire faite	Le conseil municipal après avoir délibéré mandate Mr le Maire pour déposer une demande de subvention au conseil Départemental dans le cadre de l'ESTJ et effectuer toutes les démarches inhérentes.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

**7) AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire explique que cet avenant fait suite à l'intégration dans l'équipe de Mme Cartallier de SASU CONSEIL THERMIQUE et que de ce fait elle prend en charge la partie économie.

Le taux de rémunération reste de 10 % pour un montant total de travaux toutes options confondues de 229 961 € soit un montant de rémunération de 22 996.10 € correspondant à la somme incluse dans la demande de subvention DETR.

Délibération N° 3/31/08/2018	Date : 31 08 2018
Après avoir pris connaissance de la lettre d'explication de Mme Cartallier Après avoir pris connaissance des éléments de rémunération Après avoir pris connaissance du nouveau contrat	Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce nouveau contrat et mandate Mr le Maire pour signer tous les actes afférents

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

#### 8) TRANSFERT DES CHARGES DE LA ZONE D'ACTIVITE DE LA PLATIERE DE LA CROIX

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la compétence économique est attribuée à la CCBHS. Dans ce cadre la Zone d'Activité de la Platière de la croix est devenue d'intérêt communautaire et a été transférée à la CCBHS. En conséquence les charges inhérentes à cette zone doivent elles aussi être transférées.

Il s'agit en l'occurrence de l'éclairage public et de la défense incendie. Après étude dans les comptes pour l'année 2017 il n'y a aucun frais d'éclairage public et aucun frais d'entretien de la borne incendie.

Délibération N° 4/31/08/2018	Date : 31 08 2018
Vu la loi Notre du 7 aout 2015 qui renforce les compétences intercommunales en matière de développement économique Vu l'avis de la CLECT du 26 septembre 2017 Vu qu'aucun frais n'a été engagé	Le conseil municipal, après avoir constaté qu'aucun frais n'a été engagé mandate Mr le Maire pour donner réponse en ce sens à la CCBHS et ne pas demander de remboursement sommes engagées sur la ZA des platières pour l'année 2018.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

#### 9) PLAN MERCREDI ET INFORMATION PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique que l'état a décidé de mettre en place « le plan Mercredi ». Ce plan consiste à offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. Cette perspective prolonge et enrichit la démarche relative aux projets éducatifs de territoires (PEDT). Il s'agit de créer les conditions afin que le mercredi soit un temps éducatif utile aux enfants quelle que soit l'organisation du temps scolaire de la collectivité. Ceci implique une révision des PEDT actuels qui prenne en compte les évolutions de la semaine scolaire en particulier dans le cas du passage à la semaine de 4 jours.

Pour notre commune la question ne se pose pas sur cette année puisque le SIVOS est resté sur 4,5 jours. Par contre dans le cas d'un passage à la semaine en 4 jours la question pourrait se poser. Or pour ce plan mercredi il est fléché périscolaire et donc compétence communale. Au vu de la complexité de l'écriture, de l'organisation et de la mise en place d'un PEDT et comme le laisse présager ceux qui ont fait le choix du retour à 4 jours du peu de familles intéressées par le plan mercredi, il serait plus simple que la CCBHS organise ce service dans les accueils de loisirs. Mais à ce jour ce n'est pas possible puisque cette dernière n'a pas la compétence périscolaire.

Le débat actuel de l'extension de la compétence périscolaire sur l'ensemble du territoire apporterait une réponse cohérente et permettrait une souplesse qu'aujourd'hui nous n'avons pas. Cela permettrait une mutualisation entre périscolaire et extra-scolaire et une plus grande adaptabilité.

A la suite de cette présentation et de ces explications Mr le Maire demande un vote sur le transfert de compétence

Délibération N° 5/31/08/2018	Date : 31 08 2018
Vu les explications données Vu le débat sur ce sujet Vu le contexte pour la mise en place du plan mercredi	Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents éléments et au vu des présentations déjà faites sur ce domaine, décide à l'unanimité des présents de transférer la compétence périscolaire à la communauté de communes

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

### **10) POINT SUR LES TRAVAUX.**

Les travaux de rénovation du bureau des maîtres sont pratiquement terminés. Ils consistent à remettre en peinture toute la salle et à créer une séparation de cette salle en deux pour faire un bureau d'accueil et de direction.

Le cimetière : la partie terrassement est terminée et les travaux de pose d'enrobée et d'ensemencement des allées se dérouleront courant fin septembre. La deuxième phase est quant à elle programmée au printemps 2019.

Un point a été fait sur le dossier salle des fêtes pour travailler sur le marché d'appel d'offres Concernant l'accessibilité de l'école maternelle et de la mairie de nouvelle solution sont à l'étude avec le souhait de voir démarrer les travaux avant la fin de cette année.

### **11) POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Mr Pascal Febvre explique que cette année nous avons 125 enfants inscrits soit 2 de moins que l'année dernière.

Les inscriptions sont ouvertes et bien avancées tant pour la garderie que pour la cantine et les TAP.

La nouvelle organisation se met en place avec le regroupement de la maternelle et du primaire avec une seule direction. C'est Madame Nathalie Tatre qui assume cette direction.

Dans les locaux tout est en place pour accueillir les enfants. Les ménages sont terminés et la climatisation a été installée dans la salle de motricité.

### **12) CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS**

La prochaine réunion est prévue le Jeudi 27 septembre 17h00

### **13) URBANISME**

Déclarations de travaux déposée : ROLLIN Brice – 590 rue des Caillas – Le Villarnier – 39140 COMMENAILLES – Colombier

LUNGI Thomas – 120 rue des Essards – 39140 COMMENAILLES – Clôture

Déclaration de travaux acceptée : PROST Mireille – 720 Rue du Bois Touffu – 39140 COMMENAILLES – Abri de jardin

ROLLIN Brice – 590 rue des Caillas – Le Villarnier – 39140 COMMENAILLES – Colombier

LUNGI Thomas – 120 rue des Essards – 39140 COMMENAILLES – Clôture

Permis de construire refusé : INSELIN François – 15 rue Madeleine Vionnet – 39140 COMMENAILLES - Construction d'un abri voiture

Permis de construire déposé : JOUBIN Farid/BROCARD Magalie – 145 rue des Forges – 39140 COMMENAILLES – création piscine – garage – abri bois

ROLLIN Brice – 590 Rue des Caillas – Le Villarnier – 39140 COMMENAILLES – Bâtiment de stockage

### **14) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil sur les dates de l'opération brioches qui se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre au 7 octobre 2018.

Ouverture de chantier pour l'implantation du site de téléphonie mobile orange le 5 septembre 2018

Informe le conseil de la venue du SIDEC pour la prise en charge du parc d'éclairage par l'entreprise Favier dans le cadre de notre adhésion au service e-lum le 14 septembre 2018 à 11 heures en mairie.

Informe de la demande de subvention de la part du SSIAD de la Bresse comtoise pour les animations ELSA. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil d'Octobre.

Donne lecture de la réponse de la DDFIP du jura par rapport à nos interrogations sur la dégradation de la qualité du cadastre.

Donne lecture de la réponse de Danielle Brulebois suite à notre délibération sur le taux réduit de TVA.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE